

GUIDE

DU CONSEIL MUNICIPAL des Enfants

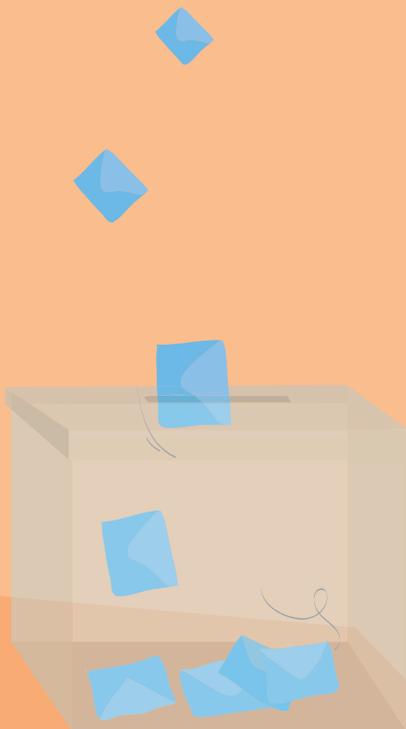
de Toulouse





Conseil municipal
des enfants

Sommaire





GUIDE

DU CONSEIL MUNICIPAL
des Enfants

de Toulouse



Édito du Maire de Toulouse p 4

Mot de la Conseillère déléguée au Conseil
Municipal des Enfants (CME) p 5

1. Le CME, **pourquoi** ? p 6

2. Le CME, **de quoi s'agit-il** ? p 10

3. Le CME, **comment ça marche** ? p 10

4. Le **rôle** des jeunes élus p 12

5. Présentation des **maires de quartier** p 14

ÉDITO

du Maire de Toulouse



La Mairie de Toulouse compte plusieurs instances citoyennes qui rythment la vie locale et posent les jalons de notre avenir.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal des Enfants y occupe une place toute particulière et permet de vivre une expérience riche et constructive.

Les jeunes élus y appréhendent les droits et les devoirs du citoyen grâce à un parcours de formation et portent les valeurs de la République au quotidien.

Par leurs actions, ils dessinent les ambitions de leur génération toujours placées au service de l'intérêt général.

J'ai la plus grande confiance dans leur capacité d'agir pour et au nom de leurs pairs. Par ce guide, je leur adresse mes plus sincères félicitations pour leur démarche citoyenne.

Jean-Luc Moudenc

Maire de Toulouse

Président de Toulouse Métropole

MOT

de la Conseillère déléguée au CME



Le Conseil Municipal des Enfants est résolument tourné vers l'avenir. Membres d'une structure et d'un fonctionnement renouvelés, les jeunes élus pourront désormais accomplir un mandat de 3 ans et être consultés sur des sujets d'actualité.

Par leurs initiatives et leurs nouvelles responsabilités, ils s'engagent à vivre et à transmettre une expérience individuelle et collective unique. Ils méritent toute notre reconnaissance.

Avec le soutien de nouveaux partenaires et une meilleure prise en compte de leur préoccupation, ils peuvent compter sur ma détermination à les accompagner dans ce nouveau parcours citoyen.

Impliquer les enfants dans des projets éducatifs citoyens est essentiel pour forger la citoyenneté de demain.

Nadia SOUSSI
Conseillère déléguée au
Conseil Municipal des Enfants

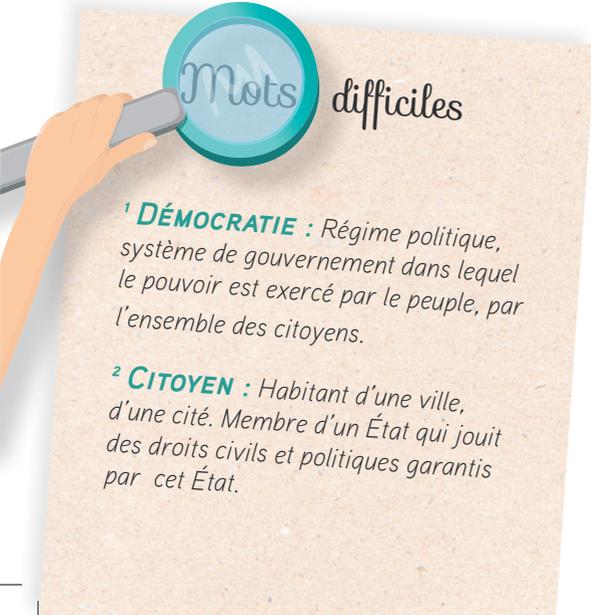


LE CME, pourquoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est un dispositif citoyen à vocation éducative qui découle d'une volonté de la Ville : il a été créé par le Conseil Municipal des adultes.

Il permet aux enfants élus de :

- **Comprendre** *la démocratie*¹ et trouver leur place de *citoyenne*² ou de citoyen en leur donnant la parole.
- **Recueillir les idées** des autres enfants de la ville et participer à améliorer la vie de tous les toulousains.
- **Découvrir et apprendre** le fonctionnement de la ville de Toulouse, et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.
- **Devenir actrice ou acteur dans la ville** en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, environnement, culture, etc.).
- **Porter la parole des enfants** au conseil municipal des adultes.
- **Prendre des responsabilités** au sein d'un collectif représentatif de sa tranche d'âge.



Mots difficiles

¹ **DÉMOCRATIE** : Régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens.

² **CITOYEN** : Habitant d'une ville, d'une cité. Membre d'un État qui jouit des droits civils et politiques garantis par cet État.





LE CME, de quoi s'agit-il ?

C'est une instance consultative de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion, où les jeunes élus peuvent faire des propositions, donner leur avis et mener des actions concrètes.

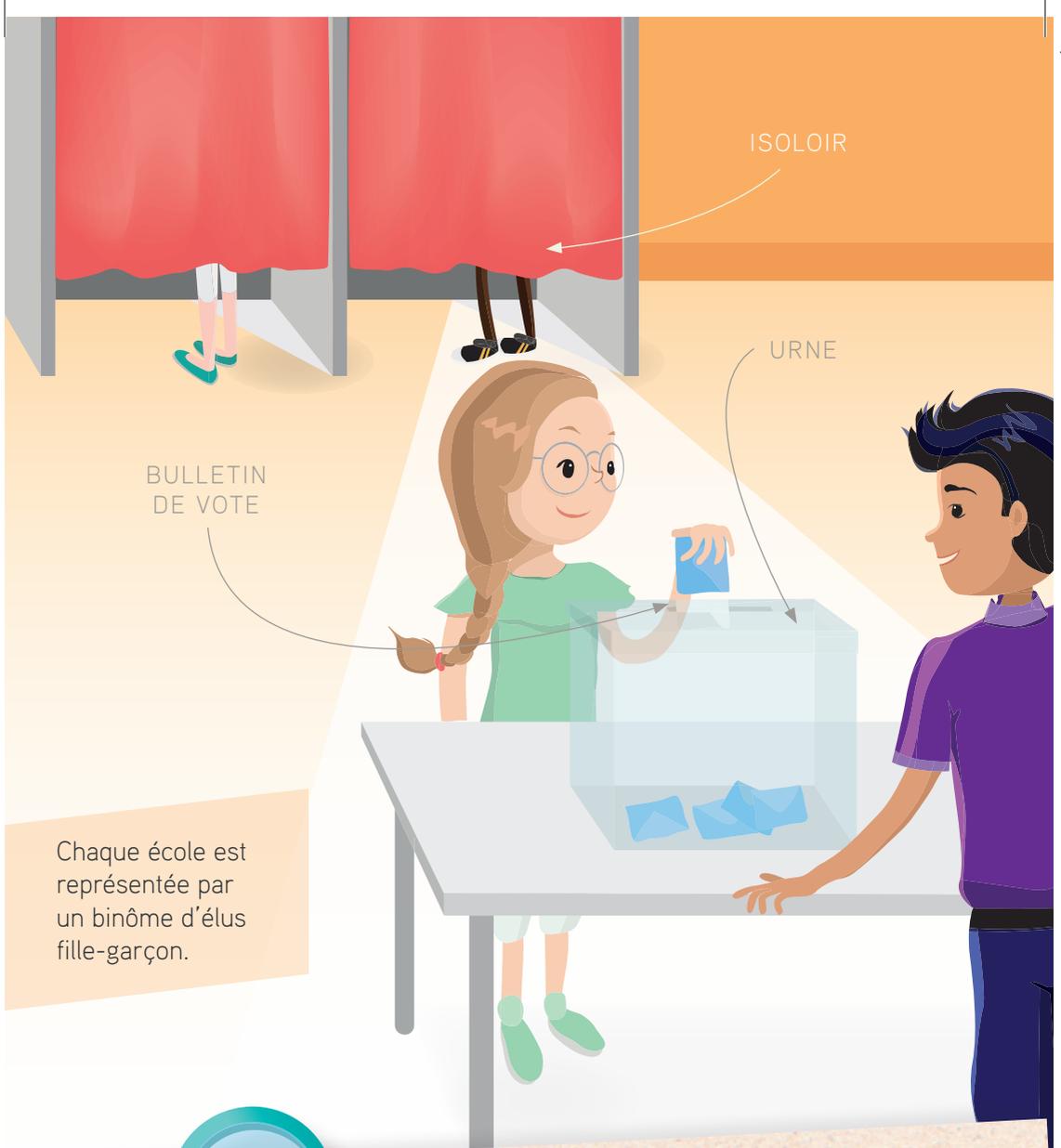
Durant quinze jours, les candidats mènent **une campagne électorale** au sein de leur école à partir d'un **projet thématique destiné à un territoire** (quartiers, secteur ou ville).

Les enfants, élus par leurs camarades des classes du CM1, s'y réunissent pour **débattre** sur leurs idées et **réaliser ensemble des projets** au service de tous les habitants de Toulouse.

Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour **un mandat¹ de 3 ans**.

Les **conseillères** et **conseillers** municipaux enfants se réunissent :

- Trois fois par mois en *ateliers de travail²*, dans les Maisons de la Citoyenneté,
- Deux fois par an en *séance plénière³* au Capitole, dans la salle du Conseil Municipal



BULLETIN
DE VOTE

ISOLOIR

URNE

Chaque école est
représentée par
un binôme d'élus
fille-garçon.



Mots difficiles

¹ **MANDAT** : Mission, charge que l'on confie à quelqu'un.

² **ATELIER DE TRAVAIL** : groupe d'élus constitué à partir d'une thématique choisie

³ **SÉANCE PLÉNIÈRE** : Réunion qui se déroule avec la participation de tous les membres (enfants élus, familles, animateurs CME, partenaires, élus adultes, et de Monsieur le Maire de Toulouse).



LE CME, comment ça marche ?

Après les élections des jeunes élus, Monsieur le Maire officialise leur prise de fonction en séance plénière.

Dès leur installation, les jeunes conseillers municipaux se réunissent avec l'équipe d'animation dans les **Maisons de la citoyenneté** de leur secteur en **atelier de travail** ou en visioconférences trois fois par mois.

La première année, ces réunions sont consacrées à la formation des jeunes élus. Ils s'initient aux **valeurs de la République ainsi qu'aux droits et devoirs du citoyen**.

Ils découvrent la ville, la métropole, les autres collectivités locales et se familiarisent à leurs compétences et leur fonctionnement.

A travers l'initiation à la conduite de projets (ex : environnement, solidarité, sport et santé, culture, etc.). Ils mettent en commun leurs projets de campagnes et choisissent de façon démocratique une thématique.

En fin d'année, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal des Enfants à présenter, en séance plénière, chaque projet, dans la salle du Conseil Municipal au Capitole.

La deuxième année du mandat est dédiée à la conception et la valorisation concrète du projet, en groupe et avec des partenaires institutionnels ou associatifs.

La troisième année permet de consolider l'expérience acquise et d'expérimenter le rôle consultatif d'un jeune élu. Les enfants interviennent dans d'autres instances citoyennes (comité de quartier, budget participatif, conseil municipal...).

Au terme de leur mandat de 3 ans, les jeunes élus sortants **passent le relais aux nouveaux élus** en séance plénière.



L'équipe d'animation du CME guide, accompagne et soutient les jeunes élus dans leur démarche.

Les animatrices et les animateurs

organisent, préparent et animent les ateliers de travail avec les enfants et les encadrent lors des séances plénières au Capitole.

Ils entretiennent le lien avec le **référént CME** sur l'école et rédigent les comptes-rendus des réunions.

Ils veillent à la mise en œuvre et à la réalisation des **projets** en lien avec les partenaires.



LE RÔLE

de la jeune élue et du jeune élu : un travail d'équipe !

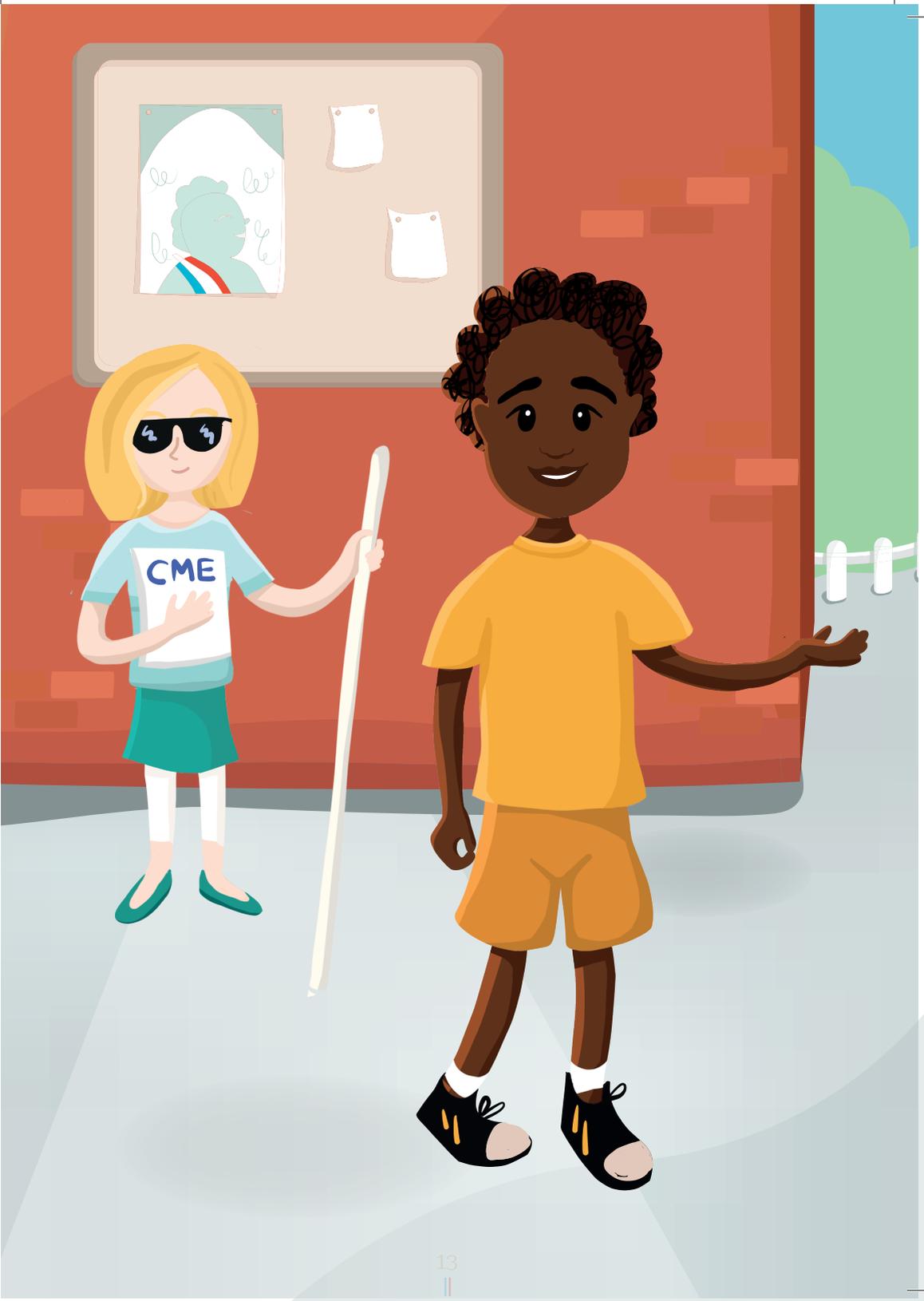
Les deux jeunes élus de chaque école ont pour mission de construire ensemble un projet d'intérêt général. Mais ils ne sont pas seuls ! Tous les enfants de l'école intéressés par ce projet peuvent les accompagner dans leurs fonctions d'élus.

Pour mener à bien ce projet, les enfants élus s'engagent à :

- Participer activement aux ateliers de travail
- Respecter et prendre en compte le point de vue de chacun
- Mettre en œuvre le projet collectif avec l'aide des référents CME et de tous les partenaires
- Communiquer auprès des autres enfants de l'école au sujet du CME et valoriser toutes les actions réalisées
- Informer les autres enfants élus de toutes les actions citoyennes réalisées dans leur école et CLAE
- Siéger lors des séances plénières au Capitole

La richesse et la diversité des projets reposent sur la **qualité du travail en équipe**.

Chaque enfant pourra **s'exprimer et trouver sa place**, au sein de son binôme, dans les ateliers, mais aussi au sein des instances citoyennes de l'école, du CLAE et de la ville.





PRÉSENTATION

des Maires de quartier



 *Maison de la citoyenneté*

Le territoire de la ville de Toulouse est découpé en **6 secteurs géographiques** et en quartiers de **Démocratie Locale**.

SECTEUR 1
TOULOUSE
CENTRE



Julie
ESCUДИER



Ghislaine
DELMOND



Caroline
ADOUEBIELSA

SECTEUR 2
RIVE GAUCHE



Jean-Paul
BOUCHE



Julie
PHARAMOND



Marine
LEFEVRE



Bertrand
SERP

SECTEUR 3
TOULOUSE
NORD



Cécile
DUFRAISSE



Olivier
ARSAC



Maxime
BOYER

SECTEUR 4
TOULOUSE
EST



Souhayla
MARTY



Isabelle
FERRER



Laurence
ARRIBAGÉ

SECTEUR 5
SUD EST



Émilien
ESNAULT



Fella
ALLAL



Jonhny
DUNAL

SECTEUR 6
TOULOUSE
OUEST



Jean-Jacques
BOLZAN



Christophe
ALVÉS



Gaëtan
COGNARD



Nina
OCHOA



Contacts

MAIRIE DE TOULOUSE

Direction de l'éducation

courrier.cme@mairie-toulouse.fr

05 61 22 22 73 / 06 12 77 15 11